

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_175

Désaffectation et déclassement du cinéma « Caméra 5 » – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est propriétaire d'un immeuble situé à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastré section AC numéro 256p sur lequel est construit le cinéma.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la société GRAND ECRAN a fait part de son intérêt de disposer de l'emprise foncière du cinéma existant afin d'y bâtir un cinéma miniplexe de proximité de six salles soit 890 fauteuils. Le projet présenté par la société GRAND ECRAN porte atteinte aux voies de desserte et de circulation de la voie permettant d'accéder au parking public. En effet, l'entrée du parking public situé à proximité du cinéma est comprise dans l'emprise foncière qui serait cédée à la société GRAND ECRAN.

Monsieur le Président précise qu'avant tout transfert de propriété, il convient de procéder au préalable à la désaffectation et au déclassement de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), cadastrée section AC numéro 256p d'une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca pour les intégrer à l'issu de la procédure dans le domaine privé de la collectivité permettant ainsi l'aliénation du bien.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que dans le cadre du projet de cession à la société GRAND ECRAN, une enquête publique a eu lieu du 16 au 31 mai 2022 ayant pour objet le déclassement du domaine public d'une partie du parking situé à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastré section AC numéro 256p en vue de son aliénation.

Monsieur le Président informe l'assemblée que le commissaire enquêteur, Monsieur Jean-Yves ALBERT, a remis son rapport ainsi que les conclusions motivées et son avis suite au déroulement de l'enquête publique en date du 3 juin 2022. Il résulte de ce rapport les conclusions suivantes : « **AVIS FAVORABLE au projet de déclassement du domaine public communautaire de l'emprise d'une superficie d'environ 138 m² du parking public situé 21 avenue Villebois Mareuil sur le territoire de la commune de Montaigu-Vendée** ».

Monsieur le Président précise à l'assemblée que le cinéma actuel est fermé au public depuis le 30 septembre dernier.

Monsieur le Président précise également qu'il convient de procéder à la désaffectation et au déclassement des biens meubles garnissant le bien immobilier ci-dessus désigné.

Vu de la Code la Voirie Routière, notamment les articles R.141-4 à R.141-10 fixant les conditions de réalisation des enquêtes publiques relatives au déclassement de voirie ;
Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMC_22_052 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 autorisant Monsieur le Président à procéder au lancement de l'enquête publique relative au déclassement de la parcelle cadastrée section AC numéro 256p ;

Vu le rapport du commissaire enquêteur en date du 3 juin 2022 ;

Vu le procès-verbal dressé par Maître Céline VOLEAU, huissier de justice à MONTAIGU-VENDEE (85600), 14 Cours Michel Ragon en date du 12 octobre 2022 constatant la désaffectation du bien sis à MONTAIGU-VENDEE (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les conclusions émises dans le rapport établi en date du 3 juin 2022 par le commissaire enquêteur et par conséquent suivre son avis,
- Constate la désaffectation de la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrée section AC numéro 256p d'une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca
- Prononce le déclassement et l'intégration au domaine privé de la collectivité de l'emprise ci-dessus désaffectée et cadastrée section AC numéro 256p d'une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca
- Constate la désaffectation et le déclassement des meubles garnissant le bien immobilier situé à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastré section AC numéro 256p.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherbu
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARIE – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_176

Cession à la société GRAND ECRAN VI – Avenue Villebois Mareuil – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la société GRAND ECRAN VI a fait part de son intérêt pour disposer de l'emprise foncière du cinéma existant actuellement sur la commune de Montaigu-Vendée et propriété de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération. Le projet présenté par la société GRAND ECRAN consiste à la construction d'un cinéma miniplexe de proximité de 6 salles soit 890 fauteuils, 28 séances par semaine et par salle pourraient être programmées pour un nombre de visiteurs annuels de 150 000 au lieu de 50 000 aujourd'hui. Pour permettre la réalisation de ce projet, la société GRAND ECRAN VI s'est proposée d'acquérir les parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600), 19Bis et 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrées section AC numéros 20p, 218p, 219p, 221p, 222p, 223p, 256p ainsi qu'une partie dépendant actuellement du domaine public, le tout pour une surface totale d'environ 00ha 29a 25ca.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que Terres de Montaigu n'est propriétaire que de la parcelle ci-dessus cadastrée section AC numéro 256p pour une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca. Le surplus est propriété de la commune de Montaigu-Vendée.

Monsieur le Président propose donc de céder à la société GRAND ECRAN VI dont le siège social est situé à Limoges (87000), 9 Place Denis Dussoubs ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à se substituer, la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrée section AC numéro 256p pour une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca. Cette cession aurait lieu moyennant le prix principal de 106.735,04 € hors taxes auquel il y aura lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée sur le prix total qui sera précisé dans l'acte authentique de vente.

Monsieur le Président précise à l'assemblée que la cession portera sur un terrain à bâtir desservi par les réseaux. Les frais de démolition du bâtiment sont pris en charge par la commune de Montaigu-Vendée et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'il est envisagé de mutualiser les parkings de l'hôtel intercommunal et du nouveau cinéma pour garantir des modalités de stationnement satisfaisantes pour l'accueil du personnel du futur cinéma et de ses visiteurs. Pour cela, Monsieur le Président précise que le permis d'aménager obtenu dans le cadre des travaux de construction du futur cinéma et du réaménagement du quartier engage Terres de Montaigu à réaliser à ses frais des équipements publics (places de stationnement, voirie, espaces verts...) sur la parcelle restant lui appartenir située à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrée section AC numéro 256p. Les places de stationnement du futur cinéma et du futur hôtel de l'intercommunalité pourront ainsi être mutualisées. L'entretien de ces équipements restera à la charge exclusive de Terres de Montaigu.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu la délibération n°DELTDMB_22_175 du Bureau d'agglomération en date du 13 octobre 2022 prononçant la désaffectation et le déclassement des parcelles situées à Montaigu-Vendée (85600), Avenue Villebois Mareuil et cadastrée section AC numéro 256p ;

Vu l'avis des domaines n°2022-85146-69824 en date du 21 septembre 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Cède à la société GRAND ECRAN VI dont le siège social est situé à Limoges (87000), 9 Place Denis Dussoubs ou à toute autre personne morale ou physique qui viendrait à se substituer, la parcelle située à Montaigu-Vendée (85600), 21 Avenue Villebois Mareuil et cadastrée section AC numéro 256p pour une contenance totale d'environ 00ha 15a 61ca, moyennant le prix principal de 106.735,04 € hors taxes auquel il y aura lieu d'ajouter la taxe sur la valeur ajoutée sur le prix total qui sera précisé dans l'acte authentique de vente,
- Dit que les frais d'actes et tous autres frais (branchements divers, PRE, etc.) seront supportés par l'acquéreur,
- Autorise Monsieur le Président à intervenir à l'acte authentique de vente et au besoin signer toutes pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération notamment un compromis de vente.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 24/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRÉGEON – Maëlle CHARLÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRÉTEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_177

Remboursement des chèques fidélité cinéma aux usagers

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de la fermeture du cinéma, les chèques fidélité cinéma vendus aux Comités d'entreprises et particuliers n'ont pu être consommés dans leur ensemble par les usagers de l'équipement. Il est donc proposé la mise en place du remboursement des chèques fidélité cinéma aux comités d'entreprises et particuliers qui en feront la demande jusqu'au 01 décembre 2022

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise le principe de remboursement des tickets cinéma aux usagers dans la limite des demandes faites jusqu'au 01 décembre 2022.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 13 OCTOBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_178

Recours au contrat d'apprentissage

Monsieur le Président expose que dans un contexte économique contraint et au vu des difficultés de recrutement, le recours au contrat d'apprentissage permet à des apprentis d'apprendre un métier, tout en participant aux tâches et/ou aux projets des directions au sein desquelles ils sont affectés.

En concurrence des efforts consentis par la collectivité pour assurer la formation d'un agent en contrat d'apprentissage, celle-ci bénéficie d'un ensemble d'aides et exonérations pour en diminuer le coût (exonération totale ou partielle de charges sociales, prise en charge pédagogique).

Monsieur le Président sollicite, par conséquent, l'autorisation du Bureau d'agglomération à recourir à des contrats d'apprentissage définis ainsi :

Service d'accueil	Profil	Début - Fin de contrat	Prise en charge CNFPT du coût pédagogique
Jeunesse	Poste : animateur Nom de l'apprenti : POTIRON Pierre Antoine Diplôme préparé : BP JEPS Loisirs pour tous Tuteur : AUDUREAU Clémence Durée : 18 mois	28/08/22 - 21/02/24	100%
Piscine	Poste : maitre-nageur Nom de l'apprenti : GAUDIN PAUMIER Suzon Diplôme préparé : BP JEPS AAN Tuteur : SIMON Sébastien Durée : 9 mois	19/09/22 - 30/06/23	100%

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le 27 OCT, 2022 SLO

ID : 085-200070233-20221013-DELTDMB_22_178-DE

Service d'accueil	Profil	Début - Fin de contrat	Prise en charge CNFPT du coût pédagogique
Communication	<u>Poste</u> : chargé de communication junior <u>Nom de l'apprenti</u> : BONNET Cyrielle <u>Diplôme préparé</u> : Master "manager des stratégies - marketing et communication" <u>Tuteur</u> : BERNARD Pauline <u>Durée</u> : 24 mois	05/09/22 - 05/09/24	84%
Direction de l'Action Culturelle	<u>Poste</u> : chargé des projets éducation artistique et culturelle <u>Nom de l'apprenti</u> : MENARD Lilian <u>Diplôme préparé</u> : Master 2 "histoire parcours direction de projets ou établissement culturel" <u>Tuteur</u> : ROBERT Amélie <u>Durée</u> : 10 mois	01/09/22 - 30/06/22	98%

Conditions d'accueil :

- Environnement de travail : services en lien avec le diplôme préparé,
- Temps de travail : 35 heures / semaine selon la réglementation en vigueur.

Maître d'apprentissage :

- Une personne désignée dans l'équipe sur une fonction équivalente, et en son absence, le responsable de l'équipe,
- Diplôme : Titre ou diplôme équivalent au diplôme visé par l'apprenti,
- Bonification indiciaire de 20 points pour les tuteurs titulaires dans les conditions statutaires.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu l'avis favorable émis par le Comité Technique du 22 septembre 2022 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise le recours aux contrats d'apprentissage ci-dessus exposés,
- Autorise les demandes de subvention auprès des organismes financeurs, notamment le Centre Nationale de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT), pour le financement de la formation et du salaire des apprentis,
- Autorise Monsieur le Président à signer tous les actes et conventions relatifs à cette décision.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherissu
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

**BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 13 OCTOBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_179

Création d'un contrat de projet – service Mobilité

Monsieur le Président expose aux membres du Bureau la nécessité de recourir à un agent contractuel pour le service Mobilité, comme exposé ci-dessous :

Affectation	Motif du recours	Cadre d'emplois / Cat. hiérarchique	Fonction	Durée	Indice plafond	Date d'effet
Service Mobilité	Accroissement Art. 323-1°	Poste de catégorie B ou C, filière administrative ou technique	Chargé mission vélo à temps complet	2,5 ans	IB525	01/11/2022

Cette création vise à accélérer le déploiement du plan d'actions du Schéma Vélo Intercommunal approuvé par le Conseil d'agglomération en date du 17 janvier 2022.

Ce poste sera financé à hauteur de 29 000 euros par an pendant 2,5 ans par l'ADEME via l'appel à projet AVELO2 pour lequel Terres de Montaigu est lauréate.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à recourir à un agent contractuel comme exposé ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Président à fixer la rémunération de ce contractuel en tenant compte de son niveau de qualification et d'expérience, dans la limite de l'indice brut ci-dessus mentionnés,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de cette décision,
- Autorise Monsieur le Président à imputer les dépenses y afférant sur les crédits budgétaires prévus à cet effet au budget.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherzau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_180

Travaux de réhabilitation, d'aménagement et d'extension de la Zone d'activités « La Croix Boiziau » – Attribution, signature et notification des marchés de travaux

Monsieur le Président informe l'assemblée que suite à l'achat des terrains par Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération à la commune déléguée de La Guyonnière (Montaigu-Vendée), il a été décidé de réaliser l'extension de la Zone d'activités La Croix Boiziau.

L'aménagement principal sera la création d'une route reliant la RD 86 à la Zone d'activités, ainsi que la création d'un chemin partagé pour les cyclistes et les piétons afin de favoriser la mobilité douce. De plus un aménagement paysagé avec des essences locales sera présent autour du bassin de rétention et d'incendie

En parallèle, des travaux de réhabilitation et d'aménagement seront engagés sur la zone existante afin de respecter une continuité entre cette dernière et l'extension.

Une procédure de mise en concurrence a été lancée en juillet 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Une annonce de marché a été transmise le 27 juillet 2022 au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics – BOAMP (avis n°22-104617), un avis de marché a été publié le 01 août 2022 au Journal Officiel de l'Union Européenne – JOUE (avis n°2022/S 146-41663) et le 28 juillet 2022 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée 85.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 27 juillet 2022. La date limite de remise des offres était fixée au jeudi 15 septembre 2022 à 12h00.

Les prestations sont réparties en deux lots :

- Lot n°01 « Réhabilitation et aménagement de la Zone d'activités La Croix Boiziau »,
- Lot n°02 « Création de la Zone d'activités La Croix Boiziau 2 ».

Chaque lot fait l'objet d'un marché.

Pour le lot n°02 « Création de la Zone d'activités La Croix Boiziau 2 » une variante « exigée » sous forme de prestation alternative a été demandée par Terres de Montaigu : « Réalisation d'une structure voirie avec traitement de sol ».

L'exécution de chaque lot débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Une Commission d'attribution (CAMPA) s'est réunie le jeudi 06 octobre 2022 à 11h30, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisées par les services et rendre un avis sur le choix des entreprises ou groupement d'entreprises attributaires des marchés.

Pour le lot n°01 « Réhabilitation et aménagement de la Zone d'activités La Croix Boiziau », l'offre de la société BLANLOEIL (44190 Clisson) a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution avec un document financier (DQE) d'un montant de 456 991,60 € HT.

Pour le lot n°02 « Création de la Zone d'activités La Croix Boiziau 2 », l'offre de base (sans prestation alternative) de la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (85607 La Boissière-de-Montaigu) a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution avec un document financier (DQE) d'un montant de 398 800,80 € HT.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution (CAMPA) du jeudi 06 octobre 2022, notamment son procès-verbal ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le lot n°01 « Réhabilitation et aménagement de la Zone d'activités La Croix Boiziau » à la société BLANLOEIL, dont l'offre avec un document financier (DQE) d'un montant de 456 991,60 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse »,
- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le lot n°02 « Création de la Zone d'activités La Croix Boiziau 2 » à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP, dont l'offre avec un document financier (DQE) d'un montant de 398 800,80 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse »,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Charéau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

BUREAU D'AGGLOMERATION
REUNION DU 13 OCTOBRE 2022
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRÉGEON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_181

Convention de servitude avec Enedis – ZA La Marionnière – Montaigu-Vendée

Monsieur le Président informe le bureau d'agglomération qu'ENEDIS doit installer sur une parcelle appartenant à Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération une ligne électrique souterraine 400 Volts. Cette servitude est nécessaire dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique.

Monsieur le Président précise à l'assemblée qu'il est donc nécessaire de créer une servitude de tréfonds pour le passage d'une ligne électrique 400 volts dans la zone d'activités La Marionnière située à Montaigu-Vendée (85600), commune déléguée de Saint-Hilaire-de-Loulay.

Cette canalisation souterraine grève la parcelle cadastrée 224 section J numéro 606 appartenant à Terres de Montaigu.

Cette canalisation sera établie dans une bande d'un mètre de large et trois canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ deux mètres.

Monsieur le Président donne lecture du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Approuve les termes du projet de convention de servitudes entre ENEDIS et Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération concernant les travaux liés à une ligne électrique souterraine 400 Volts et grevant la parcelle située à Montaigu-Vendée, cadastrée 224 section J numéro 606,
- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de servitudes n°DA27/075447 ainsi que l'acte authentique constatant cette création de servitudes et tous documents se rattachant à ce dossier.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_182

Demande de subvention pour le Conservatoire intercommunal de musique

Monsieur le Président expose à l'assemblée que le Département de la Vendée soutient l'action des écoles et conservatoires de musique du département en développant un programme départemental d'aides à l'enseignement musical.

Cette aide est accordée en fonction du nombre d'élèves inscrits au conservatoire, et suivant les critères exposés dans le règlement de l'aide à l'enseignement musical, adopté par délibération de l'Assemblée départementale n°I-A-5 du 7 avril 2017, et reconduit pour 2 ans soit de 2020 à 2022, par délibération du 6 mars 2020.

Les critères remplis par le conservatoire intercommunal Terres de Montaigu correspondent au palier 3, sur les 4 paliers définis par le règlement départemental. A ce palier, correspond une aide de 24 € par élève.

Le bureau est invité à autoriser Monsieur le Président à solliciter du Conseil Départemental de la Vendée l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour le conservatoire intercommunal de musique Terres de Montaigu.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter du Conseil Départemental de la Vendée l'obtention d'une subvention de fonctionnement pour le conservatoire intercommunal de musique Terres de Montaigu.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel Intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRÉGEON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_183

Demande de subvention dans le cadre de la PS JEUNES (CAF)

En 2019, Terres de Montaigu avait déjà bénéficié d'une subvention dans le cadre de la PS Jeunes, en lien avec le démarrage de son service Prévention.

Cette subvention nécessite une demande auprès de la CAF de la Vendée exposant le projet Jeunesse.

Le conventionnement arrivant à échéance, il est proposé de renouveler la demande auprès de la CAF pour une durée de 3 ans.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter auprès de la CAF de la Vendée l'obtention d'une subvention triennale dans le cadre de la prestation de service jeunes (PS JEUNES).

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_184

Convention de mise à disposition d'outils dans le cadre du parcours numérique (IREPS)

Monsieur le Président informe l'assemblée que le service jeunesse a co-construit avec l'IREPS (Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé) une boîte à outils dans le cadre du parcours d'éducation aux usages du numérique.

Monsieur le Président donne lecture de la convention de partenariat valorisant et mettant à disposition la boîte à outils d'animation numériques « La clé du web 6.0 » - Parcours d'éducation au numérique en direction des élèves du niveau 6^{ème}.

Le bureau est invité à autoriser Monsieur le Président à signer cette convention d'utilisation qui vient régir les utilisations respectives de cet outil.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat « valorisation et mise à disposition de la boîte à outils d'animation numériques « La clé du web 6.0 » - Parcours d'éducation au numérique en direction des élèves du niveau 6^{ème} », jointe à la présente délibération.

Certifiée exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Préfecture et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine Chéreau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de Montaigu Communauté d'agglomération

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARIÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_185

Demandes de subvention dans le cadre de l'organisation du Printemps du Livre 2023

Monsieur le Président informe l'assemblée que dans le cadre de l'édition 2023 du salon, le coût global du Printemps du Livre est estimé à 570 000 €.

Il ajoute que, dans ce cadre, la Communauté d'agglomération sollicite une subvention pour l'organisation du Printemps du Livre 2023, auprès du Département de la Vendée à hauteur de 155 000 €, de la Région Pays de la Loire à hauteur de 35 000 €, de la fédération du Crédit Mutuel Océan à hauteur de 20 000 €, de la Sofia à hauteur de 20 000 €, du Centre National du Livre à hauteur de 15 000 €, de la Sodebo à hauteur de 6 000 €.

Le bureau est invité à statuer sur le principe de demande de subventions aux différentes entités énoncées ci-dessus.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à solliciter une subvention pour Le Printemps du Livre de Montaigu 2023, auprès du Département de la Vendée à hauteur de 155 000 €, de la Région Pays de la Loire à hauteur de 35 000 €, de la fédération du Crédit Mutuel Océan à hauteur de 20 000 €, de la Sofia à hauteur de 20 000 €, du Centre National du Livre à hauteur de 15 000 €, de la Sodebo à hauteur de 6 000 €.
- Donne pouvoir à Monsieur le Président pour effectuer toutes démarches et pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chéreau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BRIGEON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_186

Attribution des aides à l'amélioration de l'habitat

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que, par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020, Terres de Montaigu a validé le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTREH), l'adhésion au programme ECO PASS et le lancement du programme d'aide à la rénovation des façades.

L'ensemble de ces dispositifs d'aide à l'amélioration de l'habitat privé sont opérationnels depuis le 1^{er} mai 2021.

A ce jour, 713 personnes ont été reçues dans le cadre des permanences.

88 dossiers complets de demande d'aides à l'amélioration de l'habitat ont été déposés depuis le 8 septembre 2022.

Le bureau est invité à approuver la liste des demandes d'aides suivantes :

Aide à la rénovation énergétique dans le cadre de la PTREH					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Facture HT	Montant subvention
PT558	BAUDRY Gérard	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	14 049,46 €	1 000,00 €
PT559	POIRIER Alfred	Treize-Septiers	Isolation des combles, VMC, PAC	16 568,29 €	1 000,00 €
PT560	PICOT Bernard	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	10 929,67 €	1 000,00 €
PT561	HARSCOUE Nathalie	Montréverd (Saint-Sulpice-le-Verdon)	PAC	13 818,59 €	1 000,00 €
PT562	TARRADE Jean-Michel	La Bruffière	PAC	10 343,20 €	1 000,00 €
PT563	POIRIER Matthieu	La Bruffière	PAC	12 203,65 €	3 500,00 €
PT564	POGU Yves	Saint-Philbert-de-Bouaine	Poêle à granulés	7 898,58 €	500,00 €
PT565	BOSSARD Patrice	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	11 475,71 €	1 000,00 €
PT566	BROSSARD Bernard	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	12 365,70 €	2 500,00 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le **27 OCT. 2022**

ID : 085-200070233-20221013-DELTDMB_22_186-DE

PT567	LEGUERINEL Marine	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Changement des ouvertures	23 706,01 €	500,00 €
PT568	CLENET Olivier	La Bruffière	Poêle à bois	5 759,34 €	500,00 €
PT569	SOLER Patrice	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à pellet	7 954,47 €	500,00 €
PT570	ROUSSEAU Antoine	Montréverd (Saint-André- Treize-Voies)	Poêle à pellet	8 497,47 €	500,00 €
PT571	REDOIS Patrice	Saint-Philbert-de-Bouaine	Poêle à bois	4 515,32 €	500,00 €
PT572	DELHOMMEAU Loïc	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Chauffe-eau thermodynamique	2 886,00 €	500,00 €
PT573	BRUNELLIERE Guy-Marie	Treize-Septiers	ITE	8 019,02 €	500,00 €
PT574	HOUILLE François	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation murs int. combles, poêle bois, changement ouvertures,	20 012,25 €	3 500,00 €
PT575	CHAMARET Sonia	Treize-Septiers	Poêle à granulés	6 616,52 €	500,00 €
PT576	GREZELEAU Roger	Rocheservière	Poêle à bois	8 508,47 €	500,00 €
PT577	JOBARD Jean-Luc	La Bruffière	Poêle à bois	8 342,05 €	500,00 €
PT578	MICHENAUD Sébastien	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à pellet	7 414,77 €	500,00 €
PT579	TRICOT Pauline	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	6 526,21 €	500,00 €
PT580	ERAUD Michel	Treize-Septiers	PAC	12 206,38 €	1 000,00 €
PT581	DURAND Mickael	La Bernardière	PAC, Chauffe-eau thermodynamique	12 824,80 €	1 000,00 €
PT582	REVEILLERE Nelly	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Changement des ouvertures	11 843,94 €	500,00 €
PT583	BEGAUD Jean-Pierre	La Bruffière	PAC, Chauffe-eau thermodynamique	8 845,13 €	1 000,00 €
PT584	BARBARIT Stéphanie	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Isolation des combles	7 348,96 €	500,00 €
PT585	ROI David	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	11 308,00 €	1 000,00 €
PT586	RINEAU Laurent	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Changement des ouvertures	17 301,76 €	500,00 €
PT587	TRICOT Joachim	Cugand	PAC, poêle à bois	14 618,44 €	2 500,00 €
PT588	GARNIER Christophe	La Bruffière	PAC	12 155,16 €	1 000,00 €
PT589	SOULARD Yves	Treize-Septiers	PAC	11 259,62 €	1 000,00 €
PT590	ORIEUX Manuela	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Chauffe-eau thermodynamique	2 150,00 €	500,00 €
PT591	MAZURELLE Marie-Christine	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation des murs intérieurs et combles, changement des ouvertures, VMC, ballon électrique	34 881,55 €	2 500,00 €
PT592	DROUIN Gérard	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	6 856,05 €	500,00 €
PT593	RAUTUREAU Jean-Marc	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Poêle à bois	7 018,07 €	500,00 €
PT594	CHAILLOUX Romuald	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Changement des ouvertures	13 773,95 €	500,00 €
PT595	DELHOMMEAU Gilles	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à granulés	6 635,09 €	500,00 €
PT596	BAUDRY Flavien	L'Herbergement	PAC, ITE	43 643,40 €	1 000,00 €
PT597	IWANISZYN Stéphane	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	12 215,54 €	1 000,00 €
PT598	LEVENEZ Oriane	La Boissière-de-Montaigu	Poêle à pellet	5 061,68 €	500,00 €
PT599	RICHARD Rémy	La Bruffière	PAC, Chauffe-eau thermodynamique	46 188,26 €	1 000,00 €
PT600	LECLAIR André	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	15 127,69 €	1 000,00 €
PT601	GRIMAUD Daniel	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC	7 891,92 €	1 000,00 €
PT602	GUIBERT Tommy	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	10 662,09 €	1 000,00 €
PT603	HERVOUET Joël	La Bruffière	PAC	8 685,15 €	1 000,00 €
PT604	CHAILLOU Jean	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	11 633,00 €	1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le 27 OCT. 2022

SLO

ID : 085-200070233-20221013-DELTDMB_22_186-DE

PT605	SOULARD Michael	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Poêle à granulés	3 846,68 €	500,00 €
PT606	ARNAUD Amélie	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	PAC	12 856,12 €	500,00 €
PT607	MICHENAUD Jean	Rocheservière	ITE, isolation plancher, PAC, changement ouvertures, VMC	52 212,51 €	4 000,00 €
PT608	BONY Gérard	Treize-Septiers	Changement des ouvertures	12 759,77 €	500,00 €
PT609	BARBOT Jean	La Bruffière	Chaudière à granulés, VMC	21 114,71 €	3 500,00 €
PT610	HEURTEAU Christian	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Poêle à bois	4 520,00 €	500,00 €
PT611	BARON David	L'Herbergement	Poêle à bois	7 884,05 €	500,00 €
PT612	RICHARD Benoît	La Boissière-de-Montaigu	Poêle à granulés	8 824,59 €	500,00 €
PT613	BONNET Maryline	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC	10 213,17 €	1 000,00 €
PT614	CHAMPAIN Freddy	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	Poêle à bois	9 479,27 €	500,00 €
PT615	PILET Lilian	La Bruffière	Isolation plancher, murs intérieurs, plafonds, VMC, PAC	65 464,07 €	4 500,00 €
PT616	MALLET Frédéric	Rocheservière	Poêle à granulés	5 483,43 €	500,00 €
PT617	RICHARD Jérôme	Montréverd (Saint-André-Treize-Voies)	PAC	13 170,00 €	500,00 €
PT618	LASBLEIZ Guy	La Boissière-de-Montaigu	Foyer fermé	7 165,82 €	500,00 €
PT619	LECOQ Hervé	Treize-Septiers	Changement des ouvertures	10 638,06 €	500,00 €
PT620	BOUCHAUD Camille	Treize-Septiers	PAC	12 201,23 €	500,00 €
PT621	CARLIEZ Hélène	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	15 603,47 €	500,00 €
PT622	CHACHOUA Abdelkrim	Montaigu-Vendée (Montaigu)	PAC	11 788,16 €	500,00 €
PT623	ORDONNEAU Christian	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	11 978,00 €	500,00 €
PT624	AIRIAUD Hélène	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation murs intérieurs, plancher, changement menuiseries, VMC	34 072,00 €	1 000,00 €
PT625	CHARRIER Didier	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Poêle à pellet	9 773,21 €	500,00 €
PT626	LE PALLEC Doria	Rocheservière	Poêle à granulés	6 678,38 €	500,00 €
PT627	DENIAUD Jean-Paul	Saint-Philbert-de-Bouaine	Volets isolants	1 979,22 €	500,00 €
PT628	RAVON Eliane	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	Chaudière à granulés	18 859,10 €	1 000,00 €
PT629	VRIGNAUD Annick	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	PAC	12 142,62 €	1 000,00 €
PT630	GREAUD Jean- Baptiste	Cugand	PAC	14 190,99 €	1 000,00 €
PT631	SCHONE Gilles	Montaigu-Vendée (Montaigu)	ITE, poêle à granulés	28 896,56 €	1 000,00 €
PT632	HUCHET Roger	Montaigu-Vendée (Saint-Hilaire-de-Loulay)	PAC	15 905,00 €	1 000,00 €
PT633	THOUALT Erwan	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	Poêle à bois	6 527,21 €	500,00 €
PT634	PASQUIER Fabrice	Treize-Septiers	Chauffe-eau thermodynamique	3 102,12 €	500,00 €
PT635	DURAND Alain	Saint-Philbert-de-Bouaine	PAC	11 412,18 €	500,00 €
PT636	BRETAUDEAU Yves	Cugand	PAC	20 326,01 €	500,00 €

79 aides pour un montant à payer de 75 500,00 Euros

Aide à la rénovation des façades					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Travaux	Montant Travaux HT	Montant subvention
FA017	SOULARD Yves	Treize-Septiers	Isolation thermique extérieure bardage composite (ap 1949)	28 408,42 €	1 000,00 €
FA018	PENNANGUER Mickael	La Bruffière	Isolation thermique extérieure finition enduit (ap 1949)	30 628,78 €	1 000,00 €

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le

27 OCT. 2022

ID : 085-200070233-20221013-DELTDMB_22_186-DE

FA019	RICHARD Rémy	La Bruffière	Isolation thermique extérieure bardage composite (ap 1949)	24 348,50 €	1 000,00 €
FA020	BAUDRY Flavien	L'Herbergement	Isolation thermique extérieure finition enduit (ap 1949)	30 067,70 €	1 000,00 €
FA021	SCHONE Gilles	Montaigu-Vendée (Montaigu)	Isolation thermique extérieure bardage bois (ap 1949)	21 457,60 €	1 000,00 €

5 aides pour un montant à payer de 5 000,00 Euros

Aide à la rénovation d'un logement locatif très dégradé dans le cadre de l'OPAH					
N° Dossier	NOM et Prénom du bénéficiaire	Commune	Montant facture	Montant subvention	Aide supplémentaire : production logement - de 60 m ²
OPB016	GABORIEAU Mickaël	Montaigu-Vendée (La Guyonnière)	25 502,00 €	3 000,00 €	/
OPB017	ROUX Clémence	Montaigu-Vendée (Saint-Georges-de-Montaigu)	59 370,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
OPB018	FAVREAU Fabienne	La Boissière-de-Montaigu	97 814,34 €	3 000,00 €	/
OPB019	FAVREAU Fabienne	La Boissière-de-Montaigu	104 076,86 €	3 000,00 €	/

4 aides pour un montant à payer de 12 000,00 Euros

1 aide pour la production de logement de moins de 60 m² pour un montant à payer de 3 000,00 Euros.

Vu la délibération n° DELTDMC_20_185 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 validant le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et d'une Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique de l'Habitat (PTREH) ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_186 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 adhérant au dispositif Eco-PASS ;

Vu la délibération n° DELTDMC_20_187 du Conseil Communautaire en date du 16 novembre 2020 décidant la mise en place de l'aide à la rénovation des façades ;

Vu la délibération n° DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Accepte de mettre en paiement les aides telles qu'elles viennent d'être présentées ci-dessus,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Président pour réaliser cette opération

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Chapreau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terras de
Montaigu Communauté
d'agglomération

Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.

La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'Île Gloriette - CS
24111 - 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification

BUREAU D'AGGLOMERATION REUNION DU 13 OCTOBRE 2022 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt-deux, le treize octobre, à douze heures et trente minutes,

Le Bureau d'agglomération de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération dûment convoqué le sept octobre deux-mille-vingt-deux par le Président Antoine CHÉREAU, s'est réuni en session ordinaire à l'hôtel intercommunal à Montaigu-Vendée, sous la présidence de Monsieur Antoine CHÉREAU.

Date d'affichage de la convocation : 07 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Quorum : 10

Étaient présents (14) : Cécile BARREAU – Anne BOISTEAU-PAYEN – Anthony BONNET – Jean-Michel BREGEON – Maëlle CHARITÉ – Antoine CHÉREAU – Cyrille COCQUET – Bernard DABRETEAU – Claude DURAND – Damien GRASSET – Cécilia GRENET – Eric HERVOUET – Florent LIMOUZIN – Daniel ROUSSEAU

Étaient représentés (2) : Isabelle RIVIERE a donné pouvoir à Jean-Michel Brégeon – Francis BRETON a donné pouvoir à Eric Hervouet

Étaient absents excusés (3) : Lionel BOSSIS – Béatrice CLAVIER – Franck SAVARY

Secrétaire de séance : Damien GRASSET

Assistaient également à la réunion : Maxime FRUCHET, Directeur Général des Services – Maxime LE QUELLEC, Directeur de cabinet – Louis DERVÉ, Chef de cabinet – Lyda GABORIAU, Directrice Générale Adjointe Pôle Aménagement et Environnement – Yoann GAUVRIT, Directeur Général Adjoint Pôle Moyens Généraux – Laure GILBERT, Directrice Générale Adjointe Pôle Proximité – Jean de LABARTHE, Directeur Général Adjoint Pôle Cohésion Sociale – Sophie ROBIN, Directrice Générale Adjointe Pôle Développement et Attractivité Territoriale – Nathalie VRIGNAUD, Gestionnaire des assemblées

Délibération N°DELTDMB_22_187

Travaux de réhabilitation de réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) sur la commune de Treize-Septiers – Place Saint-Martin, rue de la Salette, rue des frères Cormerais, rue de la Croix Rouge et rue Pierre Henri Gillot – Attribution, signature et notification du marché de travaux

Monsieur le Président informe l'assemblée que des travaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales (EU/EP) sur la commune de Treize-Septiers sont devenus nécessaires. Les travaux à réaliser concernent la place Saint-Martin, la rue de la Salette, la rue des frères Cormerais, la rue de la Croix Rouge et la rue Pierre Henri Gillot.

Les travaux ont pour objet la réhabilitation des réseaux d'eaux pluviales et d'eaux d'usées. La réhabilitation des réseaux relève de la compétence de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération.

La procédure de mise en concurrence a été lancée en janvier 2022 sous la forme d'une procédure adaptée ouverte de travaux supérieure au seuil à 90.000,00 € HT (mais inférieure au seuil de procédure formalisée), en application des dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

Le dossier de consultation des entreprises a été mis en ligne sur le profil acheteur <https://www.marches-securises.fr> le 22 juillet 2022. Un avis de marché a été publié le 25 juillet 2022 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée (85). La date limite de remise des offres était fixée au lundi 05 septembre 2022 à 12h00.

Il s'agit d'un marché unique et de forme ordinaire.

L'exécution du marché débutera à compter de la date fixée par ordre de service. L'exécution des travaux débute à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

Envoyé en préfecture le 21/10/2022

Reçu en préfecture le 21/10/2022

Publié le **27 OCT. 2022**

ID : 085-200070233-20221013-DELTDMB_22_187-DE

Une Commission d'attribution (CAMPA) s'est réunie le jeudi 06 octobre 2022 à 10h30, dans le but d'étudier l'analyse des offres réalisée par les services et rendre un avis sur le choix de l'entreprise ou du groupement d'entreprises attributaire.

L'offre de la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP (85607 La Boissière-de-Montaigu) a été jugée « économiquement la plus avantageuse » au regard des critères et sous-critères d'attribution, avec un document financier (DQE) d'un montant total de 399 859,03 € HT.

Vu la délibération n°DELTDMC_22_048 du Conseil d'agglomération en date du 28 mars 2022 portant délégations de pouvoir du Conseil d'agglomération vers le Bureau d'agglomération ;

Vu les dispositions du Code de la commande publique ;

Vu l'avis de la Commission d'attribution (CAMPA) du jeudi 06 octobre 2022, notamment son procès-verbal ;

Vu le rapport d'analyse des offres détaillé ;

Vu les crédits inscrits au budget ;

Vu le dossier administratif présenté ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Le bureau d'agglomération, après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

- Autorise Monsieur le Président à attribuer, signer et notifier le marché de travaux à la société EIFFAGE ROUTE SUD OUEST – Enseigne MIGNE TP, dont l'offre avec un document financier (DQE) d'un montant de 399 783,33 € HT a été jugée « économiquement la plus avantageuse »,
- Autorise Monsieur le Président à accomplir toute formalité utile et prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.

Fait à Montaigu-Vendée

Signé électroniquement par : Antoine
Cherreau
Date de signature : 21/10/2022
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération

*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de son affichage.*

*La présente délibération peut faire l'objet
d'un recours devant le Tribunal Administratif
de Nantes (6, allée de l'île Gloriette – CS
24111 – 44041 NANTES Cedex) dans un
délai de deux mois à compter de sa
publication et/ou notification*